

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Enquête publique du 8 septembre au 15 octobre 2025 consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes Sèvre & Loire

Le 21 mai 2025, les élu.e.s communautaires ont voté à l'unanimité en faveur de l'arrêt du projet du PLUi. Une étape importante, mais pas la dernière, dans le parcours et l'élaboration de cet outil de planification dont les orientations permettront de s'accorder aux enjeux d'aménagement du territoire en Sèvre & Loire, le tout en répondant aux différents besoins (habitants, entreprises, vie locale, etc.), en améliorant et en préservant le cadre de vie de ses habitants.

A compter du 8 septembre, 9h, et jusqu'au 15 octobre 2025, 17h, le projet du PLUi et le zonage d'assainissement des eaux usées de la communauté de communes seront mis à la disposition de la population dans le cadre d'une enquête publique. Durant toute la durée de l'enquête publique, plusieurs dispositions sont proposées à la population afin de consulter le dossier de l'enquête publique et formuler des observations sur le projet.

Où consulter le dossier d'enquête publique ?

Le dossier d'enquête publique peut être consulté de deux manières :

1/ En papier

Au siège de la Communauté de communes Sèvre & Loire (1 place Charles De Gaulle à Vallet), et à l'Espace Loire de la Communauté de communes (ZA de la Sensive – 84 rue Jean Monnet à Divatte sur Loire) ainsi que dans les mairies des 11 communes-membres de Sèvre & Loire selon leurs jours et horaires d'ouverture habituels : Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Vallet et Saint-Julien-de-Concelles.

À noter : vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique dans tous les lieux d'enquête cités ci-dessus et ce même s'il ne s'agit pas de votre commune de résidence.

2/ En dématérialisé

Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/> et sur un poste informatique mis à disposition dans les lieux d'enquête publique mentionnés ci-dessus.

Une question ? Les commissaires enquêteurs vous répondent lors de 17 permanences

La commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nantes est composée de Messieurs René PRAT, Alain MAILLARD et Pierre BACHELLERIE. Elle se tiendra à la disposition des habitants pendant les créneaux des 17 permanences. Chaque permanence sera ouverte à tous les habitants du territoire de la Communauté de communes peu importe leur commune de résidence ou la commune concernée par leur demande.

À noter : bien se munir de la (les) référence(s) cadastrale(s) si la demande concerne un secteur précis.

Dates, heures et lieux des
17 permanences



Comment formuler une observation sur le dossier ?

Il existe 3 manières de formuler une observation sur le dossier d'enquête publique :

1/ Sur les registres d'enquête publique papier

Ils sont mis à disposition au siège de la Communauté de communes à Vallet, à l'Espace Loire de la Communauté de communes à Divatte-sur-Loire et dans les 11 mairies de la Communauté de communes.

2/ En écrivant avec l'objet « Enquête publique PLUi », à l'attention de la commission d'enquête

Soit par courrier, à l'Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre & Loire (ZA de la Sensive - 84 rue Jean Monnet La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte-sur-Loire)

Soit par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6370@registre-dematerialise.fr

3/ Sur le registre d'enquête dématérialisé

Il est accessible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/>

À noter : pour être recevables, l'ensemble des observations devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit entre le 8 septembre 2025 à partir de 9h et le 15 octobre 2025 jusqu'à 17h.



Enquête publique
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et zonage d'assainissement des eaux usées
8 septembre-15 octobre 2025



Toutes les modalités, permanences, lieux, dates et heures sont disponibles sur le site : urbanisme.cc-sevreluire.fr



sevre loire
Durant toute la période de l'enquête publique, les documents sont mis à disposition de la population au siège et à l'Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre & Loire, dans les 11 mairies-membres de la Communauté de communes et en version dématérialisée, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/> et sur un poste informatique dans les lieux d'enquête publique.
Espace Sèvre - 1 place Charles De Gaulle à Vallet
Espace Loire - ZA de la Sensive - 84 rue Jean Monnet à La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte-sur-Loire



Enquête publique
8 septembre-15 octobre 2025
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et zonage d'assainissement des eaux usées

Dates, heures et lieux des 17 permanences avec les commissaires enquêteurs

Lundi 8 septembre de 9h à 12h30 siège de la Communauté de communes Sèvre et Loire à Vallet	Vendredi 26 septembre de 14h à 17h mairie de Mouzillon
Mardi 9 septembre de 16h à 18h30 mairie de La Boissière-du-Doré	Samedi 27 septembre de 9h30 à 12h mairie de Le Loroux-Bottereau
Vendredi 12 septembre de 14h à 17h mairie de Divatte-sur-Loire	Lundi 29 septembre de 17h à 19h mairie de La Chapelle-Heulin
Samedi 13 septembre de 9h à 12h mairie de Saint-Julien-de-Concelles	Mercredi 01 octobre de 8h30 à 12h mairie de Le Landreau
Mardi 16 septembre de 9h à 12h30 mairie de La Regrippière	Mercredi 01 octobre de 14h à 17h mairie de Saint-Julien-de-Concelles
Mardi 16 septembre de 15h à 19h mairie de La Remaudière	Samedi 04 octobre de 9h à 12h mairie de Divatte-sur-Loire
Samedi 20 septembre de 9h à 11h30 mairie de Vallet	Mercredi 08 octobre de 9h à 12h mairie de Le Loroux-Bottereau
Vendredi 26 septembre de 8h30 à 12h30 mairie de Le Pallet	Mercredi 08 octobre de 13h30 à 17h30 mairie de Vallet
Mercredi 15 octobre de 13h30 à 17h à l'espace Loire de la Communauté de communes Sèvre et Loire à Divatte-sur-Loire	